

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2013

~o O o~

L'an deux mille treize, le vingt-cinq mars, à vingt heures trente, le conseil municipal, dument convoqué, le dix huit mars s'est réuni sous la présidence de Monsieur Francis DELCROS, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 21

### **PRESENTS :**

M. Francis DELCROS, M. Bruno GRAVIER, Mme Michèle MANOUVRIER, M. Emmanuel GODMET, M. Ronan FLEHO, M. Vincent MICHELET, M. Jean-François LAVILLE, M. Jean-Yves BERGOGNAT, M. Sébastien MORIZOT, M. Christophe MAUREL, M. Jean-Louis LOPEZ, M. Laurent SARTRE, Mme Anne CHAVE-BANCEL, M. Laurent CHEVALLIER-LECHAT, Mme Isabelle LEURENT, Mme Corinne DUTILLEUX, Mme Francine TETAUD, M. André VEYSSIERE.

### **EXCUSES :**

M. Paul-Louis BERTIN, Mme Martine VAILLOT, Mme Anne-Marie MARCADE.

Secrétaire de séance : Mme CHAVE-BANCEL.

~o O o~

## **N°2013-05 : REFERENTIEL INONDATION GIRONDE – PHASE 2 – SCENARIO DE PROTECTION ET DE COMPENSATION CONTRE LES INONDATIONS FLUVIO-MARITIMES DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE – APPROBATION**

### **Exposé des motifs :**

En partenariat avec le Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde (SMIDDEST), l'Etat, le Conseil général de la Gironde, le SYSDAU, la CUB et d'autres communes dont Latresne sont engagés dans l'élaboration d'un schéma de gestion du risque inondation de l'estuaire basé sur la définition et la modélisation de nouveaux événements de référence et la compréhension de leurs impacts : *Le Référentiel Inondation Gironde (RIG)*.

La première phase de cette étude entre 2007 et 2010, sous maîtrise d'ouvrage SMIDDEST, a permis de caler le modèle et de valider le nouvel événement de référence : l'événement tempête 1999.

La deuxième phase de l'étude, également sous maîtrise d'ouvrage SMIDDEST, a eu lieu en 2011 et 2012 et a permis de définir de façon fine l'aléa notamment sur les grands casiers hydrauliques de l'agglomération : l'aire urbaine, le sud-médoc et la presqu'île d'Ambès.

L'objectif était d'évaluer la faisabilité d'une évolution du niveau de protection sur l'agglomération en vue de l'élaboration d'un schéma de gestion.

Cette phase a consisté à réaliser des tests des différents scénarios, avec comme objectif de mieux protéger les enjeux et de trouver les zones de compensation permettant de ne pas avoir d'impact sur les territoires voisins.

### **Le référentiel Inondation Gironde, un outil d'aide à la décision pour l'élaboration du futur PAPI complet :**

Le dispositif de Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) est un outil mis en place par le Ministère de l'Ecologie, du développement durable, des transports et du logement pour la réalisation d'un programme visant à réduire les conséquences dommageables des inondations sur la santé humaine, l'environnement, les biens et l'activité économique.

Ce dispositif permet d'obtenir une subvention de l'Etat qui peut varier de 40 à 50% selon le type d'action.

Un PAPI d'intention « Estuaire de la Gironde » a été déposé au printemps 2012, en partenariat avec le SMIDDEST. Son objectif est d'affiner les études et la concertation autour de la stratégie de gestion des zones inondables. Le but étant de déposer sous 2 ans un PAPI complet comportant des travaux. Une fois le PAPI complet déposé, un délai de 6 ans maximum est accordé pour la réalisation des travaux.

Le PAPI d'intention et le PAPI complet constituent une démarche globale de gestion du risque inondation, dont elle intègre tous les volets (sensibilisation, aménagement du territoire, gestion de crise, prévision, alerte, protection).

Le travail réalisé à l'aide du RIG permet de définir un scénario de protection / compensation équilibré : ce scénario dit scénario 4, pourrait servir de principe de base pour les études d'approfondissement du PAPI d'intention avant le dépôt du PAPI complet dans 2 ans.

### **Le scénario 4, un premier équilibre trouvé :**

Dans le cadre de la phase 2 du RIG, 4 tests ont été réalisés

- Test 1 : mobilisation maximale des champs d'expansion de crue sans réaliser de protection supplémentaire,
- Test 2 : protection des enjeux urbains denses (centre urbain, bourg, zones pavillonnaires) sans compensation,
- Scénario 3 : protection (rajout des zones industrielles lourdes) et compensation ensemble pour vérifier l'équilibre,
- Scénario 4 : reprise des principaux éléments du scénario 3 en modulant les entrées d'eau dans la zone de compensation.

### **Les grands principes du scénario 4 :**

- Protection contre un événement « tempête 1999 + 20 cm » au Verdon des zones urbaines denses (bourgs, centre urbain mixte, zones pavillonnaires) et des zones industrielles lourdes
- Compensation de ces protections par la mise en place de zone de ralentissement dynamique des crues dans les marais de la presqu'île d'Ambès et du sud-médoc
- Les entrées d'eau sont limitées à deux par communes
- Les entrées d'eau sont basées sur des jalles existantes à aménager
- Les impacts dans les marais sont de l'ordre de 10 à 50 cm d'eau en plus dans le cadre d'un événement « tempête 1999 + 20 cm au Verdon »

Ce scénario comprend un certain nombre de projet de rehausse, voire de création, de digues en zones urbanisées qu'il conviendra de préciser.

Le Conseil municipal, décide, à l'unanimité l'approbation du scénario 4

Il émet cependant des réserves sur les projets de protection du secteur de Latresne et attend les résultats des études complémentaires qui doivent être réalisées par le SMIDDEST - scénario 5 et 6.

**Pour : 18 voix**  
**Contre : 0 voix**  
**Abstention : 0 voix**

~o O o~

#### **N°2013-06 : CONVENTION AMENAGEMENT ECOLE**

Après l'exposé des motifs de M. GRAVIER, adjoint au maire en charge de l'urbanisme, le Conseil municipal sollicite une subvention auprès du Conseil général de la Gironde.

**Pour : 18 voix**  
**Contre : 0 voix**  
**Abstention : 0 voix**

~o O o~

#### **N°2013-07 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2EME CLASSE (20/35EME)**

M. le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal la création d'un poste d'Adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe (20/35<sup>ème</sup>).

**Pour : 18 voix**  
**Contre : 0 voix**  
**Abstention : 0 voix**

~o O o~

#### **N°2013-08 : CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL**

M. le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal la création d'un poste d'agent de maitrise principal.

**Pour : 18 voix**  
**Contre : 0 voix**  
**Abstention : 0 voix**

~o O o~

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

~o O o~

M. Francis DELCROS

M. Bruno GRAVIER

Mme Michèle MANOUVRIER

M. Emmanuel GODMET

M. Ronan FLEHO

M. Vincent MICHELET

M. Jean-François LAVILLE

M. Jean-Yves BERGOGNAT

M. Sébastien MORIZOT

M. Christophe MAUREL

M. Jean-Louis LOPEZ

M. Laurent SARTRE

Mme Anne CHAVE-BANCEL

M. Laurent CHEVALLIER-LECHAT

Mme Isabelle LEURENT

Mme Corinne DUTILLEUX

Mme Francine TETAUD

M. André VEYSSIERE.